

# LE SERVICE E-CHARGE50 ÉVOLUE !

Suite à un changement de prestataire de service, le réseau de bornes e-charge50 proposé par le **Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM50)**, et les villes d'**Avranches, Cherbourg en Cotentin, Saint-Lô et Valognes**, évolue à compter du 1er janvier 2025 pour un tarif identique.



## GESTION DE L'ABONNEMENT

Afin de faciliter la gestion des abonnements e-charge50, une application gratuite est désormais disponible (sur google play & app store). Celle-ci permet de nouvelles fonctionnalités telles que le suivi de la recharge en temps réel ou la création d'un itinéraire pour rejoindre la borne choisie.

Il est demandé aux abonnés e-charge50 de bien vouloir télécharger l'application, d'y créer un compte personnel afin de pouvoir y rattacher leur badge de recharge (numéro d'abonné) avant le 31 décembre 2024 et ainsi pouvoir continuer de bénéficier des tarifs préférentiels. En effet, à compter du 1er mars 2025, le site internet [www-e-charge50.fr](http://www-e-charge50.fr) « se refait une beauté » (avec suppression de l'espace abonné) et sera donc inaccessible.

## INTEROPÉRABILITÉ DU SERVICE

Nombreux sont les abonnés au service e-charge50 qui attendaient cette évolution, le service devient interopérable. En effet, dès le 1er janvier 2025, les abonnés pourront se recharger sur de nombreuses bornes françaises et européennes grâce au badge e-charge50, au tarif « tout public » de l'opérateur de borne concerné.



## À PROPOS DU SDEM50

Réunissant 99% des communes Manchoises, le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM50) est un des principaux acteurs publics de l'Énergie dans le Département de la Manche. Le SDEM50 agit pour la Transition Énergétique en accompagnant ses collectivités adhérentes depuis la production de l'énergie, en passant par la distribution, jusqu'à son utilisation.

[sdem50.fr](http://sdem50.fr)



## CONTACT PRESSE

Lise BOURDON, Responsable communication - [lise.bourdon@sdem50.fr](mailto:lise.bourdon@sdem50.fr) | 02 33 77 01 00